



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

CAP Locale du 16 mai 2008 Liste d'aptitude à Contrôleur

En Ile-et-Vilaine, 379 agents remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade de contrôleur par liste d'aptitude. Mais le département n'a droit qu'à 21 promotions... La CAP avait donc pour objet de proposer 21 noms sur liste principale et 3 sur liste complémentaire. Alors que, du fait de la fusion, il y a plus de promotion sur l'ensemble du réseau qu'en 2007, l'Ile-et-Vilaine en aura une de moins !!!

Dès l'ouverture de la CAP locale, les élus CGT ont lu une déclaration pour rappeler la revendication d'un examen professionnel en lieu et place de la liste d'aptitude (en annexe).

Les conditions nationales :

- 15 ans de service
- 10 ans minimum d'ancienneté entre deux listes d'aptitude
- au moins 3 fois la note de référence (au minimum)
- se mettre à la disposition de l'administration

A noter que le critère de l'âge (40 ans minimum) est supprimé.

Les conditions départementales :

- avis très favorable
- être classé numéro un de son poste ou service

A noter qu'il n'y a plus d'âge limite et qu'on ne peut –officiellement- plus être exclu de la liste d'aptitude après 55 ans... Les élus CGT ont relevé et dénoncé en CAP que certains chefs de poste ou service utilisent encore ce critère. La direction s'est engagée à rappeler à nouveau les règles aux responsables d'unité pour les années à venir... hélas trop tard pour les collègues qui en ont été victimes. Plus que jamais, la CGT appelle les agents à être très vigilants sur leur notation, notamment lors de l'entretien préalable, et à faire des recours.

1 - MONNIER Armelle	Tinténiac	2 - POMMIER Nadine	TG Communication
3 - BLANCHARD Marcelle	Retiers	4 - BOUGET Marie-Annick	TG CDC
5 - BRICOUT Catherine	Redon	6 - CRAND Christiane	Montfort
7 - DANION Nathalie	Vitré	8 - DELISLE Maryvonne	TCA
9 - DESCHAMPS Jocelyne	TG Dépenses	10 - FEUVRIE Marie-Claude	PIAA
11 - GROSSIN Cécile	Chartres	12 - GUITTON Evelyne	Combourg
13 - LE FUR Michel	CER	14 - MADIGOUT Laurence	St-Malo Municipale
15 - MARTEL Maryse	Dol-de-Bretagne	16 - NOUVEL Christine	I&V Amendes
17 - PERSAIS Patricia	Guichen	18 - RINGENBACH Danièle	CRP
19 - RONSAULT Chantal	Rennes Colombier	20 - SIMON Laurence	TG dépenses
21 - THEZE Chantal	TCA	22 - COLLEAUX Sylvie	DI
23 - TONDEUX Maryline	Argentré	24 - HERCOUET Anne-Françoise	TG DSPL

Les deux premières collègues sont celles qui étaient classées sur la liste complémentaire en 2007. Du numéro 3 au 21, le classement est alphabétique. Les trois dernières collègues constituent la liste complémentaire. S'il n'y a pas de changement dans les conditions d'établissement des listes d'aptitude (du fait de la fusion), elles devraient figurer en tête de la liste principale de 2009.

Après validation par la CAP centrale (à l'automne), les promotions seront prononcées à effet du 1^{er} décembre 2008.

En 2007, les agents ont été affectés selon leur choix, y compris sur place, ce qui répondait à notre revendication. La CGT souhaite qu'il en soit de même cette année et continuera à porter cette revendication.

En réponse à une partie de notre déclaration liminaire, où nous demandions que le critère de l'ancienneté soit prépondérant, la direction nous a répondu que « *la liste d'aptitude de C en B n'est pas une prime à l'ancienneté* ».

Les débats de la CAP ont parfois été vifs, la représentante de Force Ouvrière ayant fait une déclaration semblant mettre en cause l'intégrité de l'ensemble des agents proposés, sans vouloir désigner sa véritable cible... Les élus CGT ont rappelé que ce n'est pas le rôle des organisations syndicales de faire enlever des noms des listes de promotions, dans la mesure où les inscrits remplissent les conditions exigées. La liste d'aptitude est un exercice profondément subjectif et injuste, ce qui justifie pleinement notre revendication d'examen professionnel.

Les représentants CGT à la CAP :

Viviane DOUBLET – Christophe TESSIER (élus Ctr principaux)
Martine LEBEHOT (élue Ctr 1^{ère} cl.)
Nadia DOUALAN – Nelly MEHEUST (élues Ctr 2^{ème} cl.)

Vote sur la liste d'aptitude :

- ✓ Direction : 6 POUR
- ✓ CGT : 3 CONTRE
- ✓ CFTD : 2 CONTRE
- ✓ FO : 1 CONTRE

Les élus CGT ont voté contre la liste d'aptitude, bien que ne contestant pas la qualité des agents proposés, mais pour exprimer leur refus du faible taux de promotions et du principe même de la liste d'aptitude. Nous félicitons toutefois les heureux élus et leur souhaitons une bonne carrière.

A l'occasion de cette CAP, le TPG a tenu à rassurer les agents qui travaillent sur le secteur hospitalier. Pour le directeur général, il n'y aurait rien à craindre du rapport LARCHER. La CGT ne partage pas son bel optimisme et rappelle qu'un récent rapport de la Cour de Comptes préconise la fin de la séparation ordonnateur-comptable...

En ce qui concerne les pensions, le TPG a précisé que la réforme est en préparation et que son impact n'est pas encore connu, de même que pour les services liaisons-rémunérations. Sur ces sujets, la CGT a déjà alerté les personnels, notamment en les appelant à la grève du 15 mai.

Une autre information donnée par le TPG : il y aura dès juin un CTPL conjoint entre trésor et impôts. La fusion est en marche...

La CAP de mutations qui devait se tenir le 13 juin sera probablement reportée de quelques jours. La CAP de révision de note aura lieu en septembre. Par contre, il n'est toujours pas possible de donner la date de la CAP d'avancement à Contrôleur Principal, la fonction publique n'ayant pas communiqué le nombre de personnes à retenir sur ces tableaux.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Je participe, je me syndique

Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Echelon : _____ Temps partiel : _____ %
Poste ou service : _____
e-mail : _____

Date : _____ Signature : _____

(à remettre à un militant CGT ou envoyer à CGT trésor – TG)

DECLARATION LIMINAIRE

CAPL DU 16 MAI 2008

La CGT revendique toujours le remplacement de la liste d'aptitude par un examen professionnel. Celui-ci se distinguant du concours interne par un contenu plus adapté aux populations d'agents actuellement concernés par la liste d'aptitude, dans la mesure où il privilégie l'expérience professionnelle acquise.

La liste d'aptitude est source d'injustice et d'incompréhension. Ce système de promotion ne répondant que trop partiellement aux besoins des agents en terme d'évolution de carrière.

L'examen professionnel offre, quant à lui, toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude.

Cette revendication nous semble d'autant plus nécessaire que la réforme de la notation a introduit la mise en place d'objectifs individualisés qui constitue un obstacle subjectif supplémentaire.

Comme nous l'avons à maintes fois répété, la CGT est opposée à la liste d'aptitude et regrette que ces promotions se fassent avec autant de subjectivité, respectant les seules contraintes budgétaires, laissant un trop grand nombre de collègues bloqués jusqu'à la fin de leur carrière. (24 agents sur 379 ayant vocation).

Cette CAP, une fois encore, nous a demandé beaucoup de travail compte tenu de l'excellence des dossiers. Bien qu'étant contre le principe de la liste d'aptitude, les élus CGT ont étudié avec beaucoup de soin chaque dossier.

Les élus CGT voteront donc contre la liste d'aptitude, non pas contre les agents promus, mais pour exprimer qu'ils ne peuvent se satisfaire du faible quota imposé et du côté restrictif et subjectif de la liste d'aptitude.